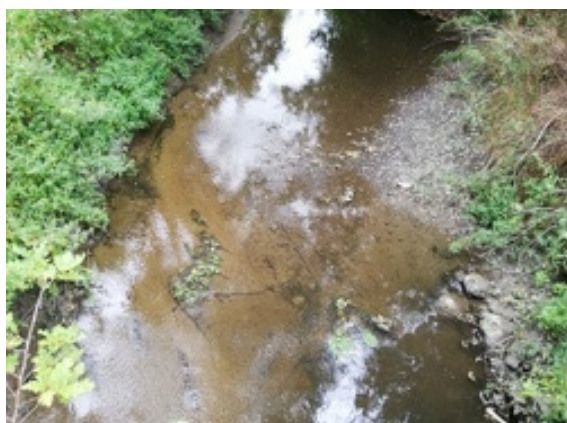


Soyons Sage pour que l'eau vive



Rapport d'activité de la CLE

Année 2022



**Validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE du
bassin de la Sèvre Nantaise du 19 septembre 2023**

Sommaire

1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son Bureau.....	3
1.1 La composition de la CLE.....	3
1.2 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau.....	3
1.3 Les réunions du Bureau de la CLE.....	5
2 Programmation 2021-2026 et contrats de mise en œuvre du SAGE.....	7
2.1 Identification des territoires prioritaires.....	7
2.2 Stratégie d'actions.....	8
2.3 Constitution du programme d'actions.....	8
2.4 Contrat Territorial Eau 2021-2023.....	9
2.5 Autres contrats de mises en œuvre du SAGE.....	10
3 Actions de mise en œuvre du SAGE.....	11
3.1 L'amélioration de la qualité de l'eau.....	11
3.2 La gestion quantitative de la ressource en eau.....	24
3.3 L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.....	26
3.4 La valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.....	28
3.5 Le tableau de bord du SAGE.....	33
3.6 La communication du SAGE.....	34
4 Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau.....	36
4.1 Bilan 2022.....	36
4.2 Méthode pour l'analyse des dossiers loi sur l'eau.....	36

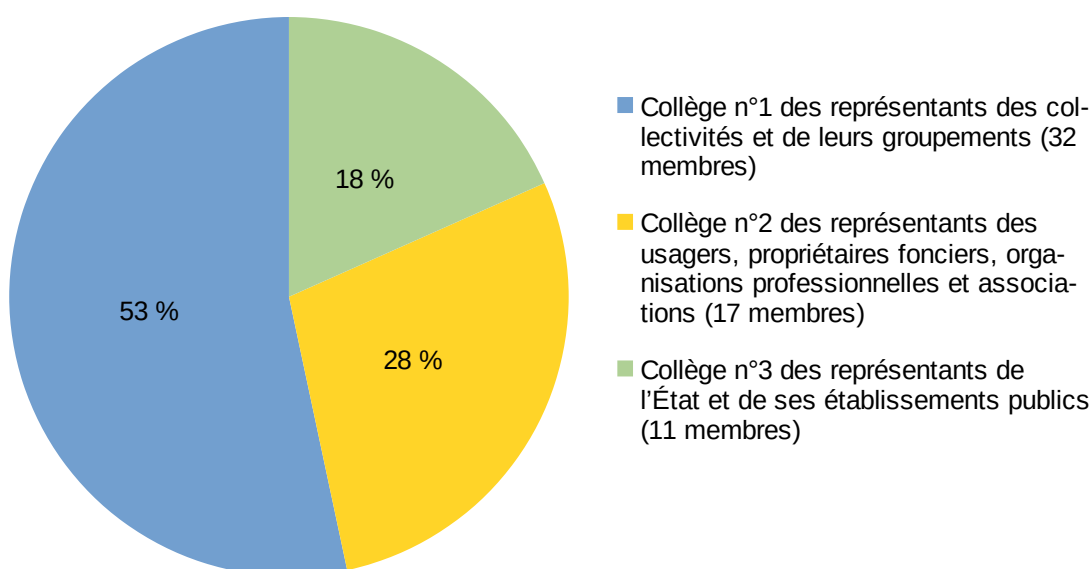
1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son Bureau

1.1 La composition de la CLE

La composition de la CLE du SAGE de la Sèvre Nantaise a été renouvelée pour 6 ans par arrêté préfectoral n°22-DDTM85-575 du 14 septembre 2022.

La principale évolution de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sèvre Nantaise concerne le 1^{er} collège avec dorénavant une représentation de l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) concernés par le bassin versant.

Le nombre de membres reste identique avec une CLE composée de 60 membres répartis en 3 collèges :



1.2 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau

Une fréquence de réunions a été établie début 2022 afin d'avoir une réunion mensuelle de la CLE ou du bureau de la CLE.

- **Le mardi 18 janvier 2022 en visioconférence**

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1 - Ouverture de la séance par Monsieur Jean-Paul BRÉGEON, Président de la CLE du SAGE de la Sèvre Nantaise
- 2 - Validation du procès-verbal de la réunion de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 13 décembre 2021

- 3 - Présentation de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) par l'EPTB Sèvre Nantaise et l'INRAE
- 4 - Présentation de la problématique de l'aspersion des vignes en cas de gel par la DDTM de Loire-Atlantique - point reporté
- 5 - Questions diverses
- 6 - Clôture de la séance par Monsieur le Président de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise

- **Le mardi 8 mars 2022 en visioconférence**

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1 - Ouverture de la séance par Monsieur Jean-Paul BRÉGEON, Président de la CLE du SAGE de la Sèvre Nantaise
- 2 - Délibération : Validation du procès-verbal de la réunion de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 18 janvier 2022 - **pour avis**
- 3 - Présentation par la DDTM de Loire-Atlantique du projet de lutte anti-gel par aspersion
- 4 - Avis de la CLE sur le projet de lutte anti-gel par aspersion - **pour avis**
- 5 - Présentation par la société THALES du projet « JADE » à Cholet (49)
- 6 - Avis de la CLE sur le projet « JADE » - **pour avis**
- 7 - Délibération : Rapport d'activités 2021 de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise - **pour avis**
- 8 - Questions diverses
- 9 - Clôture de la séance par Monsieur le Président de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise

- **Le mardi 28 juin 2022 à Gétigné (44)**

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1 - Ouverture de la séance par Monsieur Jean-Paul BRÉGEON, Président de la CLE du SAGE de la Sèvre Nantaise
- 2 - Délibération : Validation du procès-verbal de la réunion de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 8 mars 2022 - **pour avis**
- 3 - Présentation et validation par la CLE du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise de la phase 1 de l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat)
- 4 - Questions diverses
- 5 - Clôture de la séance par Monsieur le Président de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise

- **Le mardi 15 novembre 2022 à Cholet (49)**

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1 - Ouverture de la séance et installation de la CLE par Madame Céline MARAVAL, Directrice adjointe de la DDTM de la Vendée
- 2 - Élection du Président de la CLE du SAGE de la Sèvre Nantaise
- 3 - Élections des Vice-Présidents de la CLE
- 4 - Élection des membres du bureau de la CLE
- 5 - Questions diverses :
 - Validation du calendrier des réunions de la CLE et du bureau de CLE
 - Point d'actualité sur la sécheresse par la DDTM de la Vendée
- 5 - Clôture de la séance par Monsieur le Président de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise

1.3 Les réunions du Bureau de la CLE

Au cours de l'année 2022, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni trois fois en visioconférence :

- **Le mardi 15 février 2022 en visioconférence**

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1 - Présentation du projet de Contrat Territorial « pollutions diffuses » du bassin versant de la Bultière par Vendée Eau
- 2 - Avis du bureau de la CLE sur le projet de Contrat Territorial « pollutions diffuses » du bassin versant de la Bultière
- 3 - Avis du bureau de la CLE sur le projet d'aménagement de la ZAC Actipole sur la commune de Sèvremoine (commune déléguée de Saint-André-de-la-Marche), dossier reçu le 28/01/2022
- 4 - Préparation et validation de l'ordre du jour de la réunion de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise prévue le 8 mars 2022
- 5 - Questions diverses

- **Le mardi 19 avril 2022 en visioconférence**

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1 - Délibération : Validation du procès-verbal de la réunion du Bureau de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 15 février 2022
- 2 - Présentation par la Fédération de pêche de la Vendée du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) de la Vendée 2021-2025

- 3 - Avis du Bureau de la CLE sur le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) de la Vendée 2021- 2025
- 4 - Avis du Bureau de la CLE sur le projet UNITRI à Mauléon (79)
- 5 - Avis du Bureau de la CLE sur le projet de programme d'actions du Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau de Maine-et-Loire
- 6 - Avis du Bureau de la CLE sur le projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération du Choletais
- 7 - Questions diverses

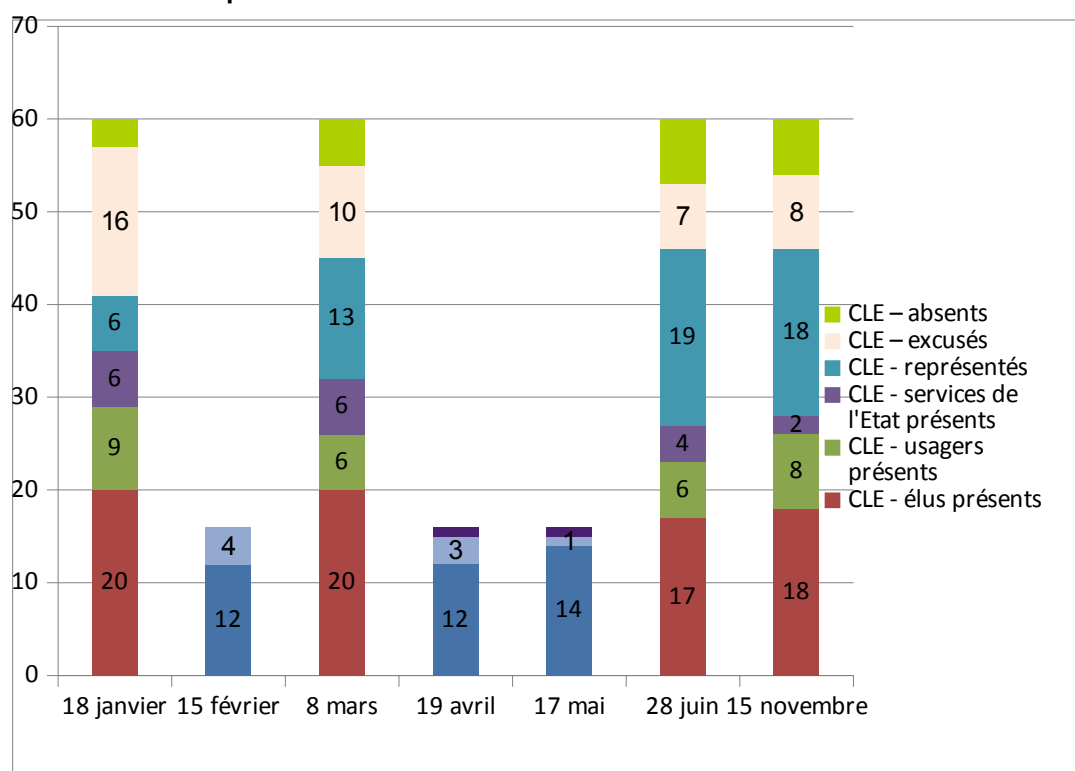
• **Le mardi 17 mai 2022 en visioconférence**

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1 - Délibération : Validation du procès-verbal de la réunion du Bureau de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 19 avril 2022
- 2 - Présentation par la DREAL des Pays de la Loire de la stratégie pour la protection des ressources en eau des captages prioritaires des Pays de la Loire
- 3 - Présentation par l'EPTB de la Sèvre Nantaise du projet de stratégie MAEc du bassin versant de la Sèvre Nantaise
- 4 - Questions diverses

En amont de ces trois réunions, des échanges par courriels ont été établis à titre pour permettre la consultation des dossiers soumis à avis ainsi que les notes techniques et propositions d'avis afin d'émettre des avis après vote en ligne des membres.

Fréquentation de la CLE et du Bureau de la CLE en 2022



2 Programmation 2021-2026 et contrats de mise en œuvre du SAGE

L'année 2022 constitue la seconde année de mise en œuvre du Contrat Territorial Eau Sèvre Nantaise 2021-2023.

L'élaboration du programme d'actions 2021-2026 s'est appuyée sur :

- un bilan des contrats territoriaux 2015-2019,
- l'identification de territoires d'actions prioritaires,
- la définition d'une stratégie d'intervention,
- les diagnostics terrains permettant de préciser les actions à mener,
- des échanges avec les acteurs du territoire.

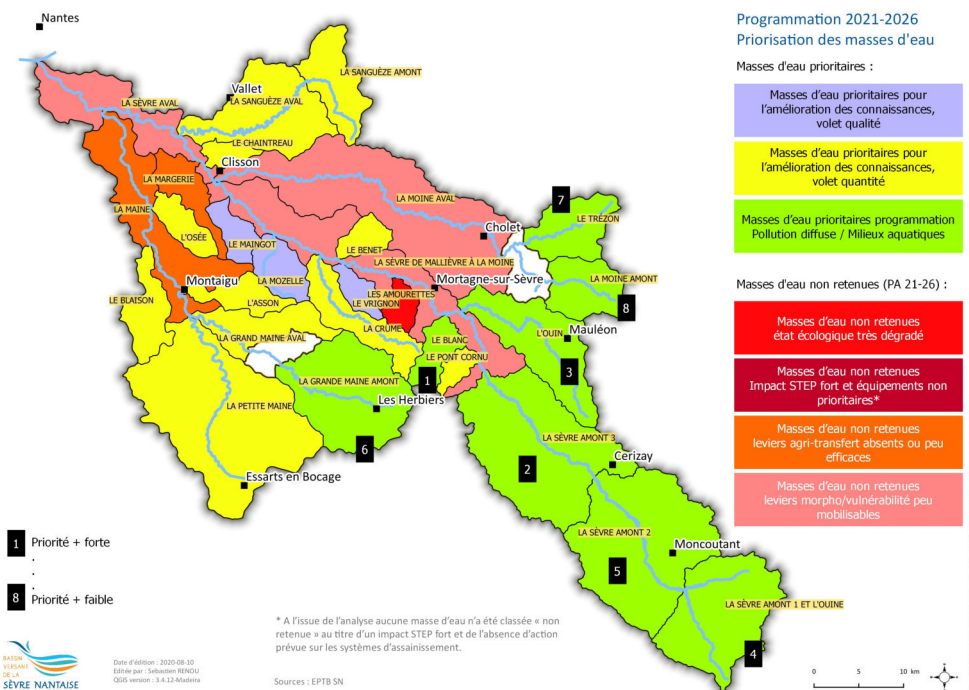
La Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Nantaise, élargie à l'ensemble des maîtres d'ouvrage des contrats, des partenaires techniques, et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) du bassin, a assuré le rôle de comité de pilotage de cette étude.

2.1 Identification des territoires prioritaires

Afin de déterminer les territoires sur lesquels il serait le plus pertinent d'intervenir pour la nouvelle programmation, en lien avec les objectifs du SAGE et les préconisations de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), une analyse du territoire a été réalisée par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) et s'est appuyée sur les principes suivants :

- ciblage des masses d'eau pouvant atteindre le bon état à l'issue de la programmation (préconisation AELB),
- ciblage des territoires,
- déploiement d'un panel d'actions (éviter l'éparpillement des moyens).

A l'issue de l'analyse, les territoires prioritaires retenus sont les suivants (masses d'eau en vert) :



La CLE a validé, lors de sa réunion du 5 juillet 2019, les territoires prioritaires pour la future programmation 2021-2026.

2.2 Stratégie d'actions

La stratégie a été validée en CLE, elle s'appuie sur trois principes :

- **Une priorisation géographique forte sur les masses d'eau présentant les meilleures potentialités d'amélioration de leur état écologique durant la période 2021-2026 ;**
- **Le déploiement simultané, sur les territoires prioritaires, d'actions portant sur les milieux aquatiques, les pollutions diffuses et l'assainissement ;**
- **Sur l'ensemble du territoire, le déploiement d'actions sur des thématiques transversales (changements climatiques, risques inondations, sensibilisation...) ou permettant d'acquérir des connaissances nécessaires pour un futur programme d'actions (suivi qualité des eaux, études volumes prélevables) .**

Sur les masses d'eau prioritaires, les trois principaux leviers d'actions suivants sont mobilisés :

- **Restauration des milieux aquatiques ;**
- **Réduction des pollutions d'origine agricole, par un accompagnement des agriculteurs ;**
- **Réduction des pollutions non agricoles / amélioration des systèmes d'assainissement.**

En complément, des études et des actions d'animation et de sensibilisation sont menées à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise (ex : HMUC, analyse des évolutions de la qualité de l'eau...).

Zoom sur les aires d'alimentation des captages

La lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin du **Longeron**, afin de prendre en compte l'enjeu de préservation de la prise d'eau potable.

Sur les bassins versants de **Ribou et de La Bultière**, eux aussi identifiés comme captages prioritaires, les actions liées aux pollutions diffuses seront coordonnées respectivement par l'Agglomération du Choletais et Vendée Eau.

2.3 Constitution du programme d'actions

Volet « milieux aquatiques »

Les cours d'eau des territoires prioritaires ont été parcourus et diagnostiqués en employant la méthode d'évaluation des cours d'eau de têtes de bassin versant et, pour les portions les plus en aval, la méthode REH (Réseau d'Évaluation des Habitats), en octobre et novembre 2019.

L'ensemble du réseau hydrographique du bassin du Blanc et du bassin de l'Ouin a été prospecté. Le secteur des ruisseaux à potentiel salmonicole a été diagnostiqué dans le cadre de l'étude menée par l'EPTB en 2019. Pour les bassins de la Sèvre amont et de la Grande Maine, un choix de cours d'eau a été fait, en rapport avec leur potentiel écart plus faible à l'objectif de bon état. Les bassins du Trézon et de la Moine amont ont fait l'objet d'une analyse REH par l'EPTB en interne.

Les actions proposées se concentrent sur les secteurs altérés. Des travaux de restauration de cours d'eau et de reméandrage y sont envisagés. La problématique de la gestion des plans d'eau sur cours d'eau est un élément important à prendre en compte pour l'atteinte des objectifs.

Volet « pollutions diffuses agricoles »

Ce volet du programme a été construit avec l'appui de l'ensemble des partenaires agricoles. Il reprend les éléments de la stratégie, en déclinant un programme autour de diagnostics projets d'exploitations, d'animations collectives et d'accompagnements individuels sur l'ensemble du bassin du Longeron. Sur les bassins du Blanc et de l'Ouin, la densité d'actions est plus importante et des travaux de limitation des transferts (zones tampons, plantations de haies) sont proposés.

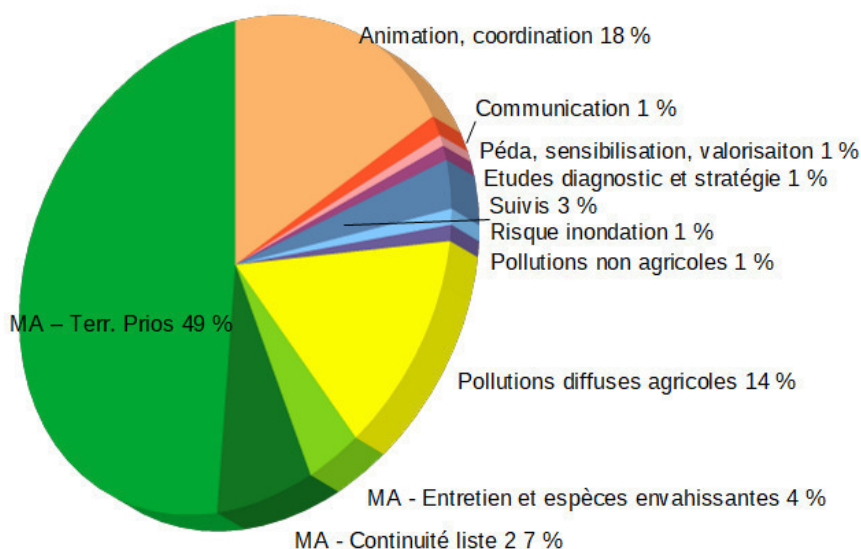
La CLE du 16 janvier 2020 a examiné et validé ce projet de programmation.

2.4 Contrat Territorial Eau 2021-2023

Les trois premières années du programme d'actions font l'objet d'un contrat unique « Contrat Territorial Eau », multi-financeurs regroupant l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Régions des Pays de la Loire et de Nouvelle Aquitaine ainsi que les Conseils Départementaux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée. L'État est également signataire du contrat, ainsi que l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Chiffres-clés du contrat :

- 31 signataires (financeurs, maîtres d'ouvrage, Président de la CLE et représentant de l'État)
- **Coût total prévisionnel pour la période 2021-2023 : 18,8 M€**
 - principaux financeurs : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (39,5 % de subventions), Région Pays-de-la-Loire (8,7 %), Région Nouvelle Aquitaine (5,1 %), Département de la Vendée (3,6 %), EPTB SN, CD49, CD44,
 - maîtres d'ouvrage : EPTB Sèvre Nantaise, Agglomération du Choletais, CD44, CD49 EPCI Mortagne et Pouzauges, Fédérations de pêche 44 et 85, 16 structures agricoles... Part totale de l'autofinancement 29,7 %,
 - coûts par type d'actions :



2.5 Autres contrats de mises en œuvre du SAGE

○ **Contrat Territorial du Vignoble nantais**

Le Contrat Territorial du Vignoble nantais est porté par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et couvre un territoire dépassant les limites du bassin de la Sèvre Nantaise car il implique une grande partie du Vignoble nantais située en dehors du bassin versant. Il concerne ainsi trois bassins : Sèvre Nantaise, Lac de Grand Lieu-Boulogne-Ognon-Logne, Estuaire de la Loire. Il porte sur les années 2017 à 2021 et est cofinancé par la Chambre d'agriculture et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les partenaires techniques identifiés sont des prescripteurs viticoles. Les structures de bassin versant sont associées à la démarche à travers leur représentation au sein du comité de pilotage assurant la coordination et l'évaluation du contrat.

● **Contrat Territorial du bassin de la Bultière**

Le bassin de la Bultière bénéficie lui aussi d'un contrat territorial coordonné par Vendée Eau. Celui-ci regroupe des actions visant à réduire les taux de nitrates, phosphores et pesticides dans le barrage de la Bultière, mises en œuvre sur la période 2022-2023. Ce contrat sera rattaché au CT Eau Sèvre Nantaise à partir de 2024.

3 Actions de mise en œuvre du SAGE

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse de l'animation et du suivi de la mise en œuvre du SAGE. Il n'a pas vocation à se porter maître d'ouvrage de l'ensemble des actions inscrites dans le SAGE. Il assure un rôle de coordination et de mise à disposition d'outils pour faciliter la mise en œuvre des préconisations du SAGE par les acteurs du territoire.

Pour une meilleure compréhension et lisibilité, les actions de mise en œuvre sont présentées selon les six enjeux du SAGE :

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la gestion quantitative de la ressource en eau superficielle,
- la réduction du risque inondation,
- l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques,
- la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- l'organisation et la mise en œuvre.

Les actions ci-après présentent les actions engagées en lien avec les enjeux du SAGE. Elles ne sont néanmoins pas exhaustives (exemple : assainissement collectif, ...).

3.1 L'amélioration de la qualité de l'eau

3.1.1. Amélioration de la connaissance sur la qualité de l'eau

- **Suivi complémentaire de la qualité de l'eau :**

Différents intervenants réalisent des suivis de la qualité de l'eau des cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise, en particulier l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les Conseils Départementaux et l'Agglomération du Choletais.

En complémentarité avec les autres opérateurs, l'EPTB réalise des suivis sur les points nodaux du SAGE ainsi que des suivis fins sur les territoires prioritaires.

En 2022, les suivis fins ont été réalisés sur la Sèvre amont (6 stations) (physico-chimie fréquence 12 et pesticides fréquence 7) afin de compléter l'état des lieux « T0 » avant les phases de travaux « milieux aquatiques ».

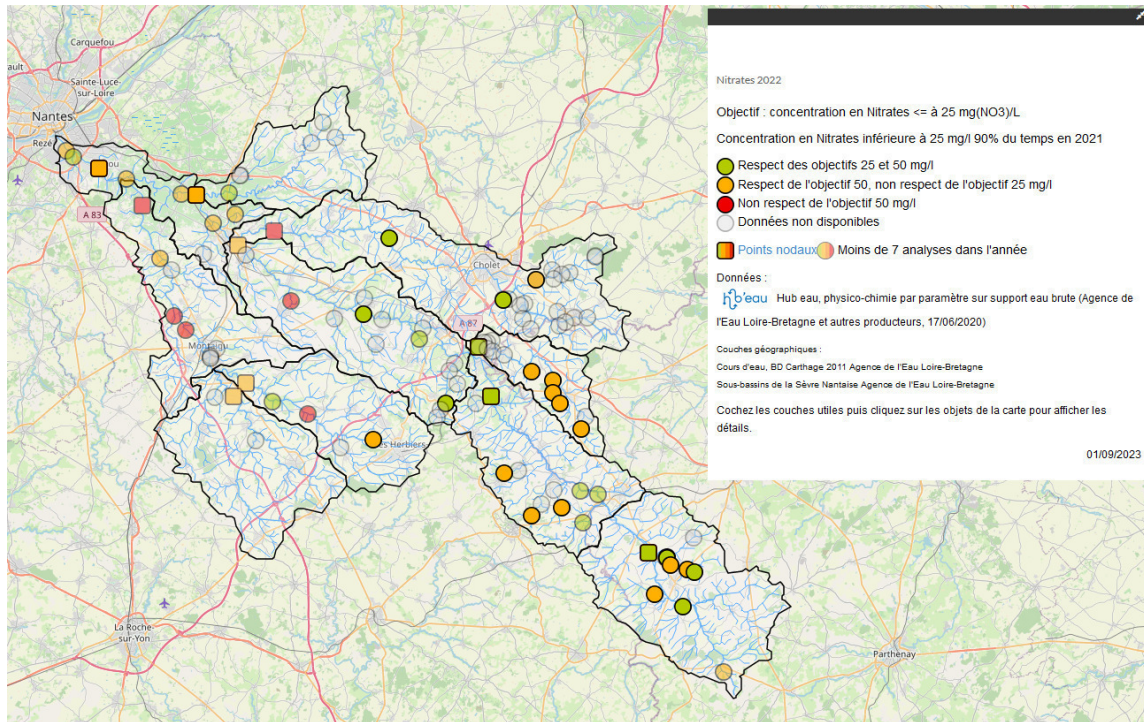
Au-delà des objectifs de bon état fixés pour les différentes masses d'eau et dans le cadre du principe de non-dégradation, la Commission Locale de l'Eau a défini dans le SAGE Sèvre Nantaise approuvé en 2015 les objectifs suivants :

- pour les nitrates, un objectif de 50 mg/L à respecter 100% du temps en 2015 et un objectif de 25 mg/L à respecter 90% du temps en 2021,
- pour le cumul des pesticides analysés, un objectif de moins de 0,5 µg/L en 2021 et de 0,1 µg/L par molécule analysée.

Les bilans détaillés de la qualité de l'eau sont disponibles sur <https://www.sevre-nantaise.com/observatoire>.

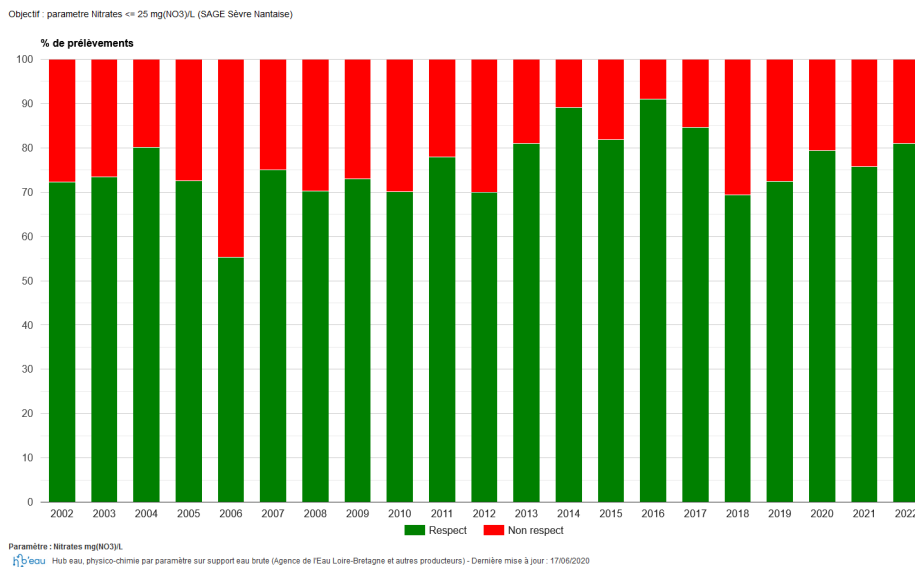
En voici une synthèse sur l'année 2022 pour les paramètres nitrates et pesticides :

- Les nitrates



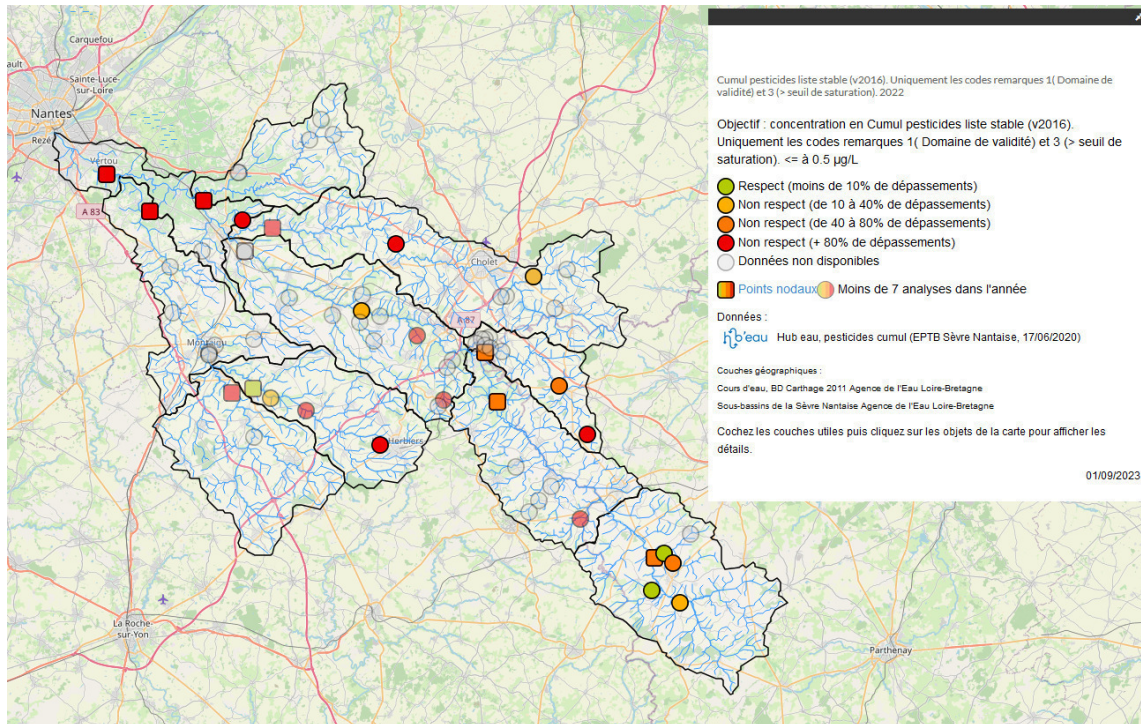
En 2022, 38 % des stations suivies respectent les objectifs 25 et 50 mg/L de nitrates (50 stations suivies au total).

TOUS, paramètre Nitrates mg(NO₃)/L, Objectif 25 mg(NO₃)/L

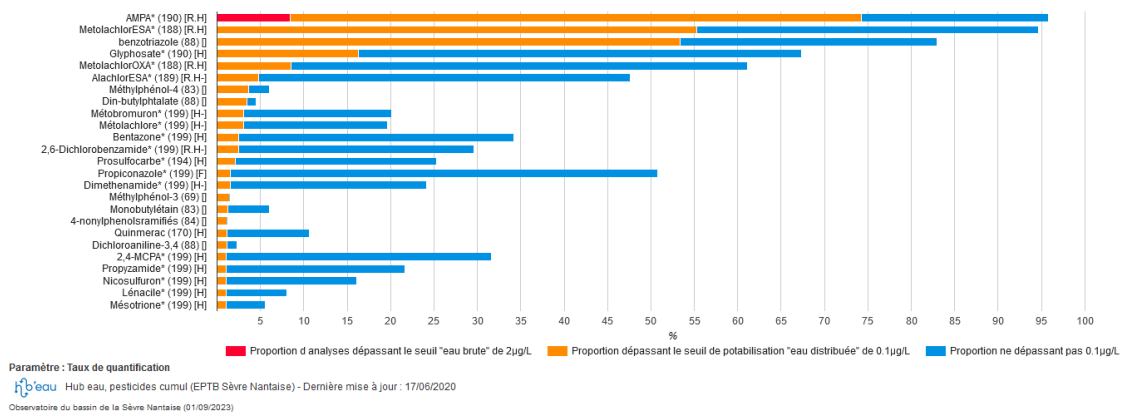


80 % des prélèvements présentent une concentration inférieure à 25 mg/L. L'évolution des flux de nitrates connaît des cycles pluri-annuels à corrélérer avec les cycles hydrologiques.

- Les pesticides et autres micropolluants



Sur les 720 substances actives recherchées en 2022, 151 (21%) ont été quantifiées dans les analyses (c'est-à-dire que leur concentration a pu être mesurée). Pour chaque substance le taux de quantification représente le nombre de fois où la concentration de la molécule a pu être quantifiée par rapport au nombre de fois où elle a été recherchée. Le graphique ci-dessous présente les 25 substances ayant le taux de quantification le plus élevé en mettant en priorité les taux de dépassements des seuils "eau brute" puis "eau distribuée".



Les principales substances quantifiées sont les suivantes :

- L'AMPA (acide aminométhyl phosphonique), est quantifiée dans 95% des analyses réalisées sur le bassin : il s'agit notamment de la principale molécule de dégradation du glyphosate, (substance active de l'herbicide "Roundup", "Axalis", "Glyper"...). L'AMPA est également une molécule de dégradation de phosphonates contenus notamment dans des lessives, des détergents industriels et domestiques ou encore des liquides de refroidissement. Dans 8% des analyses l'AMPA dépasse la limite de 2 µg/L, au-delà de

laquelle l'eau (brute), qu'elle soit d'origine superficielle ou souterraine, ne peut plus être utilisée pour produire de l'eau potable.

- Le MétalochlorESA est quantifié dans 95% des analyses. Le MetolachlorESA, comme le MetolachlorOXA sont des métabolites issus du S-Metolachlore, un désherbant utilisé par les professionnels.
- L'AlachlorESA est un métabolite issu de l'Alachlore, herbicide interdit depuis 2008. Il est quantifié dans 47% des analyses. L'alachlore ESA, l'acétochlore ESA, l'acétochlore OXA, le métazachlore ESA, le métazachlore OXA, l'alachlore OXA, le métolachlore ESA et le métolachlore OXA sont majoritairement formés dans l'environnement, le sol en particulier, par biodégradation des molécules mères. Pour mémoire, deux des molécules mères sont aujourd'hui interdites : l'alachlore et l'acétochlore.
- Le Benzotriazole n'est pas une substance utilisée comme pesticide (il s'agit d'un additif anticorrosif utilisé notamment dans les liquides de refroidissement).
- Le Glyphosate est retrouvé dans près de 70% des analyses dans des concentrations dépassant dans 16% des cas l'objectif de 0,1 µg/L.
- Le Méthylphénol-4 présente diverses origines industrielles et agricoles. Cette substance peut rentrer dans la composition de pesticides, de cosmétiques, de solvants à usages industriels (ex.métallurgie), de bactéricides. Elle peut aussi être retrouvée dans des produits hydrocarbures d'origine fossile.
- Le Din-butylphtalate ou Phtalate de dibutyle est utilisé essentiellement comme plastifiant pour les matières plastiques et élastomères, également employé comme additif pour les adhésifs ou les encres d'impressions.
- Le Métobromuron est une substance herbicide d'origine agricole (pommes de terre, soja, tournesol, etc.).
- Le Bentazone est une substance issue d'herbicides utilisés en agriculture. Son interdiction en 2020 a concerné certains usages (désherbage sur céréales par exemple) mais cette substance reste aujourd'hui autorisée sur certaines cultures telles que le maïs, les crucifères et légumineuses fourragères, le sorgho.

- **Suivi des indicateurs biologiques :**

L'évaluation de l'état des masses d'eau repose également sur l'analyse d'indicateurs biologiques. Des suivis sont réalisés régulièrement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur le bassin. L'EPTB réalise également des suivis avant et après travaux de type indice poisson rivière (IPR) et indice invertébrés multi-métriques (I2M2). En 2022, de nombreux suivis ont été annulés du fait des assecs.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs biologiques réalisés en 2021-2022 par l'EPTB.

Cours d'eau	Département	Commune	Année	Type de travaux	Avant après travaux	Méthode retenue LOT 1	Méthode retenue LOT 2	Résultat I2M2	Résultat IPR
Affluent de l'Ouin	79	MAULEON	2021	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Moyen état	Très mauvaise
Affluent de l'Ouin	79	MAULEON	2021	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Bon état	Très mauvaise
LE TREZON	49	MAULEVRIER	2021	Action globale bassin	Autre	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Médiocre	pas de poisson
LE TREZON	49	TOUTLEMONDE	2021	Action globale bassin	Autre	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Mauvais	Très mauvaise
RUISSEAU DU PINIER	49	TOUTLEMONDE	2021	Action globale bassin	Autre	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Bon état	pas de poisson
RUISSEAU DE LA BROSSE	79	LA FORET-SUR-SEVRE	2021	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Médiocre	Très mauvaise
ruisseau de la zone artisanale de Moncoutant RD38	79	MONCOUTANT	2021	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Médiocre	Très mauvaise
L'OUIIN	79	LA PETITE-BOISSIERE	2021	Restauration morphologique	Après, Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Bon état	Très mauvaise
RUISSEAU DES PETITES SOUCHES	79	MAULEON	2022	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Assec : report 2023	Assec : report 2023
OUIIN	79	MAULEON	2022	Restauration morphologique	Après	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Bon état	Mauvais
LA MOINE	44	CLISSON	2022	Restauration morphologique	Après	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Moyen état	Médiocre
SEVRE NANTAISE	79	SAINT ANDRE-SUR-SEVRE	2022	Restauration morphologique	Après	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Moyen état	Médiocre
AFFLUENT RG DE LILETTE	44	LES SORINIERES	2022	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Mauvais	Médiocre
SEVRE NANTAISE	44	CLISSON	2022	Restauration morphologique	Avant	MGCE	IPR – pêche bateau	Moyen état	Médiocre
RUISSEAU DE LA COUSSAIE	49	TOUTLEMONDE	2022	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Assec : report 2023	Non commandé
RUISSEAU DE LA FARDELLERIE	49		2022	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Assec : report 2023	Non commandé
LA GRAND RY	85		2022	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Assec : report 2023	Assec : report 2023
CACAUDIÈRE	85	POUZAUGES	2022	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Moyen état	Moyen
RUISSEAU DE LA FONTAINE DE MONTBAIL	85	SEVREMONT	2022	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Bon état	Moyen
LA POISOTIÈRE	85		2022	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Assec : report 2023	Assec : report 2023
LA POISOTIÈRE	85		2022	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Assec : report 2023	Assec : report 2023
LA POISOTIÈRE	85		2022	Restauration morphologique	Avant	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Assec : report 2023	Assec : report 2023
VIELLE SEVRE	79	SAINT JOIN DE MILLY	2022	Restauration morphologique	Après	IBGN-I2M2	IPR – pêche à pied	Bon état	Mauvais

3.1.2. Suivi des cyanobactéries

L'EPTB Sèvre Nantaise, en parallèle d'actions de communication, a porté un suivi des cyanobactéries sur la période estivale 2022 et animé un réseau d'observateurs visuels dans la continuité des actions réalisées depuis 2019.

- **Outils d'information et de sensibilisation :**

L'EPTB Sèvre Nantaise a assuré la diffusion du flyer et du document Questions/Réponses et la transmission d'un exemple d'article de communication pour sensibiliser aux risques associés aux cyanobactéries. Ces éléments ont été envoyés au printemps à toutes les communes et intercommunalités du bassin versant afin d'anticiper sur la saison estivale.

Lors d'épisodes de blooms conséquents nécessitant une forte prévention des risques, l'EPTB a réalisé et transmis à la presse locale un communiqué de presse pour sensibiliser la population. Des actualités sur le site internet www.sevre-Nantaise.com sont venues compléter les dossiers existants du site pour informer sur les mesures de restrictions prises sur le territoire au fil de leur évolution.

La diffusion des documents en quelques chiffres (avril-novembre 2022) :

- 168 courriers ;
- forte augmentation des vues des trois dossiers sur internet.

Quelques collectivités et fédérations de pêche ont relayé les documents et messages sur leurs site internet, pages Facebook et bulletins.

Des articles de presse relatifs aux actions de l'EPTB et de son réseau sont également parus.



- **Réseau de suivi visuel :**

Les objectifs de ce réseau sont les suivants :

- transmettre quelques informations pour anticiper la communication et prévenir d'une potentielle prolifération sur d'autres secteurs,
- avoir chaque année une vision globale du phénomène sur le bassin.

L'EPTB a mis en place depuis 2019 **un réseau** d'observateurs visuels sur le territoire et a créé un outil de renseignements d'indicateurs avec mise en ligne des informations en temps réel sur le site internet www.sevre-Nantaise.com.

Le réseau établi en 2022 a élargi encore la couverture géographique de sa surveillance visuelle en passant de 52 stations à 56 et en accueillant un observateur supplémentaire.

Ce réseau d'observations contribue aussi à la sensibilisation aux enjeux, l'information des usagers et collectivités, l'amélioration des connaissances sur ces phénomènes sur les zones encore "non impactées".

Entre juin et octobre 2022, 778 observations ont été faites et remontées sur la carte interactive présente sur le site internet.

- **Suivi expérimental sur la Moine et l'aval Sèvre :**

Un suivi expérimental visant l'amélioration de la compréhension des blooms sur l'axe Moine et Sèvre aval a été réalisé sur la saison 2022 en raison des conditions exceptionnelles liées à la situation de remplissage des retenues de Ribou et Verdon entraînant une absence de surverse du Lac de Ribou dans la Moine (soutien d'étiage réduit, réalisé uniquement par la vanne de fond).

Le suivi 2022 s'est établi sur la base des conclusions d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre d'évaluer les effets de l'absence de surverse du lac de Ribou sur les efflorescences en rivières. Le protocole sur la base de ces préconisations a été discuté et validé techniquement dans le cadre d'un groupe de travail technique constitué de l'EPTB Sèvre Nantaise et du Service Eau Potable de l'Agglomération du Choletais.

En quelques chiffres :

- 5 stations de suivi en rivières (Moine, Sèvre) ;
- 73 prélèvements incluant des mesures in situ dont la phycocyanine en rivières ;
- 2 campagnes de mesure in situ pour profil vertical/horizontal sur deux transects sur lac de Ribou ;
- 19 échantillons ayant fait l'objet d'identification/dénombrement des cyanobactéries (avec distinction des toxigènes).

Les résultats et conclusions de ce suivi sont les suivants (rapport d'analyse fait par le laboratoire Minyvel associé à Luc Briant, expert indépendant et ancien chercheur de l'Université de Rennes) :

- **Sur la Moine, la station amont (Moine à Cholet) est chargée en Microcystis** (les autres genres semblent ne pas supporter le transfert), mais de **manière limitée par rapport aux années précédentes,**

- **une qualité de l'eau retrouvée pour le paramètre cyanobactéries sur les stations aval avec une forte transparence de l'eau sur la Moine à St André,**
- **une efflorescence visible par contre sur la Séguinière dans le cadre du réseau d'observations visuelles, en lien avec une frayère dysfonctionnelle sur laquelle une très forte efflorescence a été constatée.**

Les deux campagnes de mesure sur le lac de Ribou ont montré :

- un développement des cyanobactéries dans toute la colonne d'eau du plan d'eau avec une baisse des concentrations dans les deux derniers mètres ;
- peu d'impact d'une surverse sur la qualité du lac pour le paramètre cyanobactéries, ce dernier étant colonisé sur plusieurs mètres de profondeur ;
- que la priorisation du soutien d'étiage par la vanne de fond permettrait d'alimenter le cours d'eau avec une eau moins chargée, en particulier lors des périodes de pics de développement dans le lac.

Il demeure un point de vigilance sur la situation particulière 2022 où le débit de soutien d'étiage est très faible (du fait du remplissage insuffisant des retenues).

En parallèle, le prestataire interpelle sur la présence en septembre en faible concentration de *Phormidium* à Clisson et Vertou (intrinsèque à ces stations) : cyanobactérie benthique pouvant libérer des anatoxine-a, de la cylindrospermopsine.

A noter : le suivi 2022 n'a pas inclus de mesures de toxines ou de détection de cyanotoxines in situ. En 2022, la commune de Sèvremoine n'a pas pris d'arrêt municipal d'interdiction des usages nautiques et de la pêche durant toute la saison estivale (en lien avec son suivi sanitaire copiloté avec Mauges Communauté sur la Moine à Beau Rivage).

3.1.3. Les actions « pesticides » en Zone Non Agricole

- **Action « Paysagistes, ensemble préservons l'eau et la biodiversité de nos rivières ! » :**

L'EPTB Sèvre Nantaise, porteur de cette action dans le cadre du CT Eau a travaillé en 2021 à la construction de cette démarche pour envisager les partenariats possibles et imaginer les modalités d'accompagnement des paysagistes. Il a été choisi de proposer aux professionnels du bassin, prioritairement à ceux situés sur les secteurs prioritaires du CT Eau, des animations ponctuelles et thématiques en vue de former, sensibiliser sur les modalités de création et d'entretien des jardins de demain en intégrant les enjeux environnementaux (pesticides, quantité d'eau, ruissellement, biodiversité, etc.).



Accompagné par la Chambre de Commerces et d'Industries du Maine-et-Loire, précurseur dans ce type d'action en lien avec la Charte « Objectif Zéro Pesticide » mise en œuvre sur les bassins de Ribou et Verdon, l'EPTB SN a proposé plusieurs demi-journées techniques sur différentes thématiques à savoir :

- le zéro phyto,
- la reconnaissance de la flore spontanée,
- le gazon (modalités d'implantation et d'entretien en zéro phyto),
- l'argumentaire client (annulée faute de participants, reportée fin 2023),
- la reconnaissance et « gestion » des espèces végétales envahissantes en cas de présence sur un projet d'aménagement ou un lieu à entretenir.

Le bilan 2021-2022 fait apparaître les résultats suivants:

- 9 animations préparées dont 2 annulées faute de participation ;
- 50 paysagistes participants (hors collectivités partenaires) ;
- 35 entreprises participantes (sur 85 répertoriées) sur les communes prioritaires du bassin versant dans le cadre du contrat territorial (+5% d'emprise).

Les partenaires techniques actuels sont le CPIE Sèvre et Bocage, AGEV et Plantagenet. Les syndicats de professionnels ont été contactés pour être relais de cette action dans leurs instances. L'EPTB Sèvre Nantaise s'est par ailleurs rapproché des services de développement économique des intercommunalités ciblées par cette action pour envisager un partenariat technique et de relais de communication/sensibilisation des professionnels du paysage.



Cette action s'inscrit en complémentarité totale avec les projets portés par ailleurs localement par la CNATP de Vendée et par l'Agglomération du Choletais.

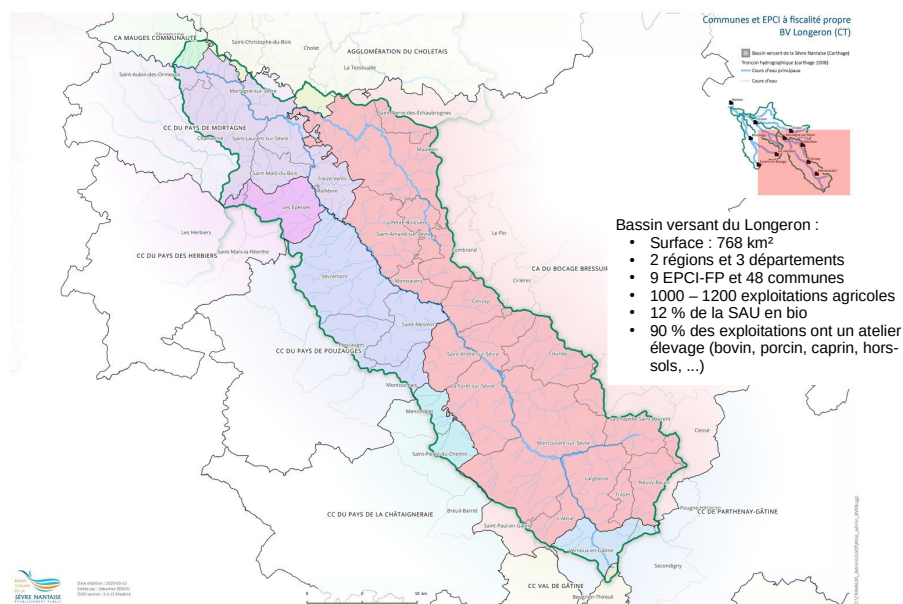
Une page internet dédiée a été créée sur le site www.sevre-Nantaise.com pour informer et suivre cette action.

Les informations aux professionnels ont été relayées via :

- des courriers et mailings par les CCI du territoire ;
- une page LinkedIn dédiée ;
- le site internet de l'EPTB Sèvre nantaise ;
- des communiqués de presse et dans les agendas de la presse locale (retours sur demi-journées, information sur évènements à venir).

3.1.4. Le programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron

Le bassin versant du Longeron fait l'objet d'un programme d'actions de lutte contre les pollutions d'origine agricole. L'animation de ces programmes est prise en charge par l'EPTB Sèvre Nantaise. Les actions sont mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage des partenaires agricoles.



Cette partie du rapport d'activité présente l'ensemble des actions menées auprès du public agricole. Certaines sont collectives et d'autres de dimension individuelle.

- **Actions collectives**

9 actions collectives ont été réalisées, certaines par un partenaire seul et d'autres sous une forme multi-partenaire. Différents publics étaient ciblés au moyen de divers types d'actions :

Information / sensibilisation :

→ Abattage mobile : Hier une utopie, demain une réalité ? (juin 2022)

→ Changement climatique : quelle stratégie d'adaptation sur ma ferme ? (octobre 2022)

Tour de ferme :

→ Diversification et transformation en grandes cultures Bio (juin 2022)

→ Culture du lupin : itinéraire technique et filière (juin 2022)



Démonstration :

→ Démonstration d'une nouvelle machine permettant de réduire l'utilisation des désherbants : écimuseuse / récolteuse Zürn (juin 2022)



Essais et plateformes :

→ Planter, conduire et valoriser ses couverts végétaux et ses inter-cultures (septembre 2022)

Formations et projets :

→ La place de la haie dans les fermes du bocage (avril 2022)

→ Profils de sols : Liens entre fonctionnement du sol et pratiques culturales (juin 2022)

→ État des lieux des prairies dégradées : que faire pour garder sa prairie productive ? (octobre 2022)



Ces diverses animations (au nombre de places parfois limité) ont réuni près de 65 agriculteurs.

Plusieurs structures partenaires ne sont pas parvenues à se mobiliser à la hauteur des prévisions.

L'ambition de l'année 2023 est de réaliser une année au plus proche de la programmation initiale mais surtout dans les capacités réelles des structures. Un travail important a également été commencé à l'automne 2022 avec plusieurs partenaires dans l'objectif d'aboutir à un temps fort en début d'année 2023 sous la forme d'un forum agricole autour du pâturage avec l'intervention d'experts reconnus.

- **Les Diagnostic-Projets Individuels (DPI) et accompagnement individuels (AI)**

Principale porte d'entrée pour les agriculteurs à la démarche qui leur est proposée sur le territoire, le DPI comme son nom l'indique se doit in fine, d'aboutir à l'élaboration d'un projet structurant le parcours possible afin d'atteindre les changements ciblés.

L'outil informatique DPI court a pu être finalisé en début d'année 2022 et permettre ainsi aux partenaires de commencer les premiers diagnostics en lien avec les demandes d'engagement en MAEC. En tout, ce sont **23 Diagnostic-Projet-Individuel** qui ont été réalisés sur l'année 2022.

Les Accompagnements Individuels (AI) sont accessibles aux agriculteurs après réalisation d'un DPI au contenu validé par l'Établissement Public de la Sèvre Nantaise. Cette année, près de **50 agriculteurs ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel**.

- **Les MAEC**

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un des outils de mise en œuvre du SAGE, et plus particulièrement, de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron. En 2022 et en attendant les mesures de la nouvelle Politique Agricole Commune, le territoire du Longeron a été ouvert à de nouvelles contractualisations. Au total, **22 exploitations se sont engagées dans des mesures système « élevage évolution » ou « élevage maintien » et 1 ferme en mesure « zones humides »**.

En parallèle, l'équipe de l'EPTB a accompagné les exploitants engagés entre 2015 et 2017 dans le renouvellement de leur contrat (plus d'une centaine d'agriculteurs).

Dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges, en lien avec une mesure réglementaire, des temps de formation à la gestion de l'azote pour les exploitants engagés dans des mesures système ont également été organisés (36 agriculteurs concernés).

- **La communication et la sensibilisation**

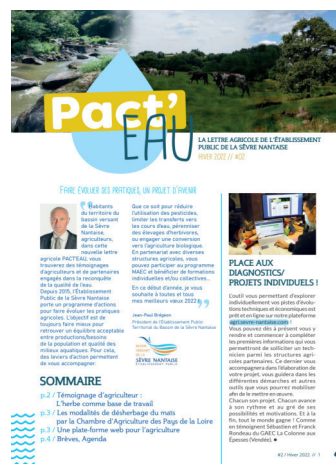
Dans la continuité des outils de communication créés en 2021, l'équipe de l'EPTB a continué à développer et alimenter en actualité le site internet dédié aux actions agricoles : <https://agri.sevre-nantaise.com/>

Pact'EAU, la nouvelle lettre agricole de l'Établissement de la Sèvre Nantaise a vu son deuxième numéro sortir en début d'année 2022.

Ce numéro a été l'occasion de réaliser un témoignage d'un agriculteur du Longeron, de laisser la parole aux partenaires et de présenter d'autres actions menées par l'EPTB (étude HMUC, travaux sur cours d'eau).

Pact'EAU est édité à 1700 exemplaires et est directement envoyé aux agriculteurs présents sur le territoire du bassin versant du Longeron.

Le numéro trois a commencé à être élaboré en fin d'année mais avec une diffusion prévue en 2023.



3.1.5. Etudes et travaux de limitation des transferts de pollution

L'EPTB de la Sèvre Nantaise a identifié deux grands leviers devant permettre d'améliorer la qualité de l'eau pour les paramètres provenant de l'activité agricole. Le premier se rapporte aux pratiques agricoles et plus globalement aux systèmes dits d'exploitation. Le second consiste à mobiliser l'aménagement du territoire afin de limiter le transfert d'éléments depuis le parcellaire vers le réseau hydrographique.

Trois masses d'eau ou ensemble de sous-bassins versants ont été sélectionnés afin de prioriser les moyens. Il s'agit du Blanc, de l'Ouin et du territoire correspondant à l'ensemble des cours d'eau dits à potentiels salmonicoles, à savoir les zones définies comme les plus prioritaires à l'échelle du CT Eau.

Les études de limitation des transferts de pollution débutées pour ces trois territoires en novembre 2021 ont été finalisées comme convenu lors du premier semestre 2022 avec une présentation en comité de pilotage en avril. Ces études ont permis de réunir un ensemble de connaissances du territoire afin d'élaborer une stratégie favorable à la réalisation de travaux en complément de l'existant. La finalité est d'optimiser la limitation des transferts de pollution depuis le parcellaire agricole vers le réseau hydrographique.

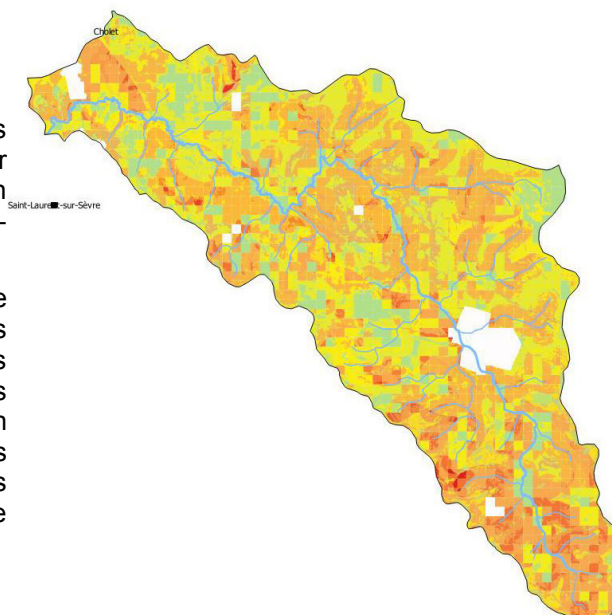


Ci-contre, la représentation cartographique de la sensibilité au risque de transferts du bassin versant de l'Ouin.

Les zones orangées et rouges sont celles où le risque est le plus élevé.

Dans le prolongement de la finalisation des études, les phases d'animation ont débuté sur les trois territoires afin de permettre la réalisation des premiers travaux dès l'automne-hiver 2022-23.

La stratégie retenue a consisté en la recherche d'une cohérence d'approche entre les actions menées dans le cadre de la restauration des cours d'eau et celles consistant à aménager les versants. Il a donc été convenu que l'animation serait concentrée sur les secteurs où des travaux ont été programmés à l'endroit des cours d'eau : l'amont du Blanc, la Tréquinrière et le ruisseau de Bois Fichet.

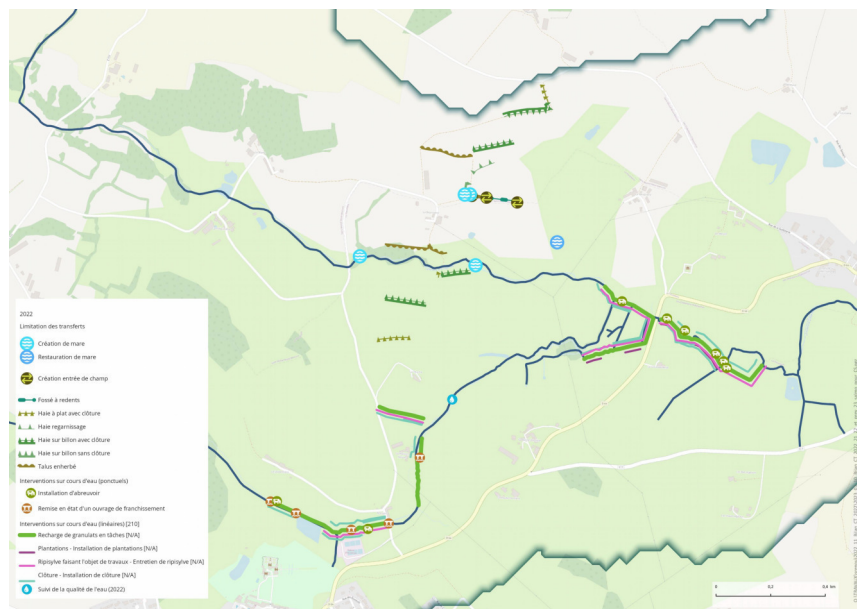


Cette première courte phase d'animation (mai à juillet 2022) a permis d'envisager la programmation suivante pour l'ensemble des secteurs :

- 2,5 km de plantation de haies,
- 1,2 km de talus,
- 2,4 km de clotures,
- 5 mares,
- 3 entrées de champs,
- 160 mètres de fossé à redents.



L'illustration ci-dessous montre la complémentarité « milieux aquatiques » et « limitation de transferts » sur le cours d'eau de la Tréquinière avec 2 000 mètres de travaux de restauration de cours d'eau et 2 300 mètres de travaux sur le versant :



3.1.6. Les autres actions

En 2020, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a répondu à l'appel à projet de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne visant à expérimenter la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Il s'agit d'un soutien financier attribué aux agriculteurs en reconnaissance de pratiques respectueuses et utiles à l'environnement.

Pour construire ce projet en 2020 et 2021, la communauté de communes s'est notamment entourée de structures locales comme le CIVAM GRAPEA, la Chambre d'Agriculture et le CPIE Sèvre et Bocage. L'Établissement de la Sèvre Nantaise a également étroitement participé à l'élaboration de ce projet en visant notamment à trouver la meilleure complémentarité possible entre les PSE, le CT Eau et les MAEC.

Le projet ayant été retenu, il a pleinement débuté en 2022. Sur 130 exploitations agricoles, 15 ont été retenues. 4 ont abandonné le projet en 2022, il reste 11 exploitations agricoles engagées dans le dispositif. Elles représentent une Surface Agricole Utile d'environ 1 330 ha. Le budget alloué à ce projet sur 5 ans est d'environ 800 000 €.

7 indicateurs ont été définis pour évaluer le service environnemental :

Domaine	Sous domaine	Indicateurs
Gestion structure paysagère		Linéaire de haie (ml/ha de SAU)
		Prairies humides (%)
Gestion des systèmes de production agricole	Gestion des couverts végétaux	% de prairies permanente dans la SAU
	Gestion des ressources de l'agro-écosystème	Part de prairie dans la SFP (%)
		Diversité des espèces, dont couvert (en nombre)
		Concentrés achetés (Kg/UGB)
		IFT herbicides (hors prairies)

En outre, un plan de gestion durable des haies a été engagé avec la mise en place du label haie



3.1.7. Actions sur le bassin de Ribou-Verdon

Les éléments ci-après sont issus du rapport d'activité 2022 « protection des captages de Ribou et la Rucette » établi par l'Agglo du Choletais.

Le captage de Ribou est situé sur la Moine, il est utilisé pour la production d'eau potable à partir des retenues de Ribou et Verdon. Le bassin versant de ce captage est de 137 000 ha.

16 actions sont engagées sur le bassin versant de Ribou/Verdon dans le cadre du Contrat Territorial eau 2021-2026 de la Sèvre Nantaise. Le tableau récapitulatif suivant fournit un état d'avancement de ces actions :

Action	N°Fiche	Taux de réalisation (objectif annuel)	Taux d'avancement (objectif cumulé)	Taux d'avancement du programme (objectif cumulé)
		2022	2021-2022	2021-2026
Communication et valorisation du programme et des actions	1	75%	57%	17%
Pérenniser l'Agriculture Biologique	2	143%	173%	11%
Eviter la disparition des surfaces en prairies	3	63%	63%	7%
Accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques	4	83%	58%	10%
Favoriser la mise en œuvre des MAEC	5	120%	103%	20%
Développer le maillage bocager et implanter des haies en rupture de pente	6	65%	72%	13%
Restaurer les cours d'eau, fossés, zones humides et créer des zones tampons (bv du Trézon)	7	127%	59%	18%
Suivi qualité des eaux de l'AAC de Ribou	8	76%	76%	0%
Stations de mesures automatiques des débits et réseau de mesures sur l'AAC de Ribou	9	0%	0%	0%
Accompagner les entreprises artisanales et industrielles vers des démarches vertueuses	10	62%	55%	15%
Accompagner les paysagistes vers " zéro pesticides "	11	80%	99%	9%
Sensibiliser les collectivités	12	95%	96%	50%
Sensibiliser les particuliers	13	30%	23%	5%
Co-construction des actions	14	101%	101%	24%
Renforcer la cellule animation du Plan d'Actions de Ribou	15	100%	100%	54%
S'appuyer sur des relais locaux	16	70%	60%	7%
Améliorer le suivi et l'entretien des zones sensibles en rives des lacs de Ribou et du Verdon	Hors PA	62%	53%	10%
Total	/	80%	73%	16%

Globalement, le taux de réalisation 2022 est bon. Néanmoins, certaines actions (sensibilisation des particuliers, stations de mesures) présentent des % d'avancement plus faibles.

Par ailleurs, un second arrêté de Zones Soumises à Contraintes Environnementales est en cours de rédaction. Des mesures agricoles volontaires inscrites dans le précédent arrêté pourront être rendues obligatoires, et de nouvelles incitations et démarches volontaires pourront être préconisées.

3.1.8. Actions sur le bassin de la Bultière

Le barrage de la Bultière, propriété de Vendée Eau, est destiné à la production d'eau potable. L'année 2022 constitue la 1^{ère} année du Contrat Territorial Eau 2022-2023 du bassin versant de la Bultière. A partir de 2024, les actions menées sur ce bassin versant seront intégrées dans le CT eau 2021-2026 du bassin versant de la Sèvre nantaise.

Le contrat piloté par vendée-Eau comprend un volet pollution diffuses, un volet non agricole et des actions transversales :

- Volet agricole : 9 partenaires agricoles sont associés et maîtres d'ouvrages d'actions. :
 - Accompagnement individuels de 38 agriculteurs (MAEC en cours, prairies, fertilisation, diminution de l'usage des produits phytosanitaires...) et réalisation de 2 nouveaux diagnostics MAEC ;
 - Envoi d'un courrier d'information aux agriculteurs sur les actions du contrat, création de panneaux et diffusion d'un bulletin qualité de l'eau ;
 - Animations collectives :
 - . GAB85 : Ateliers PPAM aux Herbiers - 13 participants; Rencontre filière « blés paysans (agriculteurs, boulangers, minotiers) à Mouchamps - 15 participants ;
 - . Chambre d'Agriculture : bout de champ agronomie et vie du sol - 7 participants ;
 - 3 journées inter-bassin :
 - . GRAPEA : Grand Public « l'avenir est dans le pré » - 140 participants (hors bénévoles ;
 - . Vendée EAU : Journée « rencontre prescripteurs agricoles » et « Mieux comprendre les enjeux de la qualité de l'eau sur votre territoire » ;
- Aménagement de l'espace :
 - Reboisement à enjeu eau : plantation de 1 910 ml de haies, 1,9 ha de bosquets et 9,7 ha de parcelles en agroforesterie ;
- Volet non agricole :
 - Programmes pédagogiques : 5 écoles inscrites sur l'année 2021-2022 pour 475 élèves et 10 écoles inscrites sur l'année 2022-2023 pour 644 élèves ;
 - 13 visites de l'usine d'eau potable.

3.2 La gestion quantitative de la ressource en eau

3.2.1. Etude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC)

En 2012, l'EPTB de la Sèvre Nantaise s'était porté maître d'ouvrage de l'étude de définition d'une stratégie de gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Afin d'actualiser et de prolonger ce travail (notamment via l'intégration des conséquences prévisibles du changement climatique), l'EPTB de la Sèvre Nantaise a engagé en 2021 une étude « Hydrologie Milieux Usages Climat » qui ambitionne de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique en toute saison du bassin versant de la Sèvre Nantaise, mieux évaluer la disponibilité de la ressource en eau et identifier les moyens pour rétablir l'équilibre entre les besoins et la ressource disponible tout en préservant les milieux.

Cette étude, menée en partenariat entre l'EPTB de la Sèvre Nantaise et l'INRAE, a débuté en septembre 2021 et s'est poursuivie en 2022. Elle comporte quatre phases :

- Phase 1 : Analyse des données et définition des besoins complémentaires – validée en juin 2022 : <https://sevre-nantaise.com/hmuc-rapport-phase1>
- Phase 2 : État des lieux / Diagnostic / Constitution de la modélisation
- Phase 3 : Analyses prospectives : besoins futurs et changement climatique
- Phase 4 : Quantification des volumes prélevables entre les différents usages et définition d'un programme d'actions

Une étude complémentaire a été engagée en juillet 2022. Elle consiste en des mesures des débits par le bureau d'étude HydroConcept sur plusieurs stations afin de définir des débits biologiques. Les résultats de cette prestation alimenteront l'étude HMUC.

Une organisation a été mise en place pour travailler et valider chaque étape de l'étude HMUC :

- Comité de pilotage - 2 réunions en 2022 :
Membres : CLE du SAGE de la Sèvre Nantaise
Rôles : Suivi de l'étude et validation de chaque phase et des prestations complémentaires
- Comité Technique (COTECH) – 3 réunions en 2022 :
Rôles : Discussions techniques sur les orientations méthodologiques, les hypothèses et les résultats, préparation des réunions de COPIL
- Groupe de travail restreint – 3 réunions en 2022 :
Rôles : Proposition et pré-arbitrage des hypothèses et orientations méthodologiques à proposer au COTECH

3.2.2. Exemple d'action avec la pose de panneaux accompagnant les repères de crue

L'Établissement public de la Sèvre Nantaise est la structure porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il assure un rôle de coordination à l'échelle du bassin versant et met en oeuvre une partie du programme, dont les dernières actions ont été réalisées en 2022.

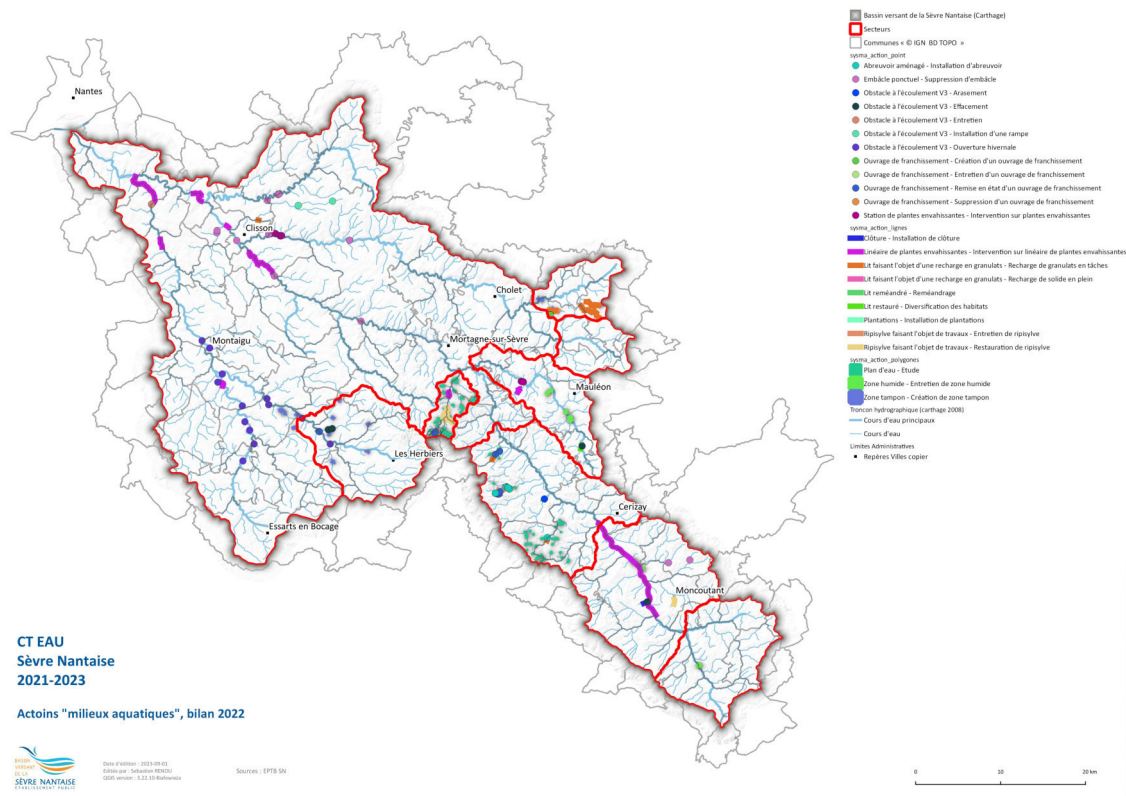
9 panneaux d'information ont été installés sur le bassin versant en accompagnement des repères de crue. 2 nouveaux repères de crue ont aussi été installés en complément des 170 déjà présents sur le territoire.



3.3 L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques

3.3.1. Travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau

La carte ci-après indique les travaux milieux aquatiques réalisés en 2022 et pris en charge par l'EPTB dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.



3.3.2. Exemples de travaux milieux aquatiques

- **Inauguration des travaux de restauration et de valorisation de l'Ouin et de ses zones humides au lieu-dit « Le Forgeineau », commune de la Petite Boissière (79), lauréats des Trophées de l'eau**

Si les travaux ont été réalisés au cours de l'automne 2021, l'inauguration du site s'est tenue en septembre 2022, en présence de plus de 50 personnes.

Cette manifestation a permis de rappeler l'ampleur de l'opération : 650 ml de 3 cours d'eau restaurés, plus de 1 000 m² de zones humides valorisés, création d'un boisement humide et d'une phragmitaie, 300 ml de haies bocagères replantées, 3 abreuvoirs en descentes empierrées et 4 passages à gué empierrés construits, 4 mares agrandies ou créées, 500 aulnes et 800 saules des vanniers et 12 000 roseaux plantés.

Les interventions sur le lit mineur et le lit majeur se sont inscrites dans une conception globale, mettant en œuvre des principes d'économie circulaire : banquettes-peignes réalisées à partir des rémanents issus des interventions sur la ripisylve, aire d'accueil créée avec les excédents du chantier (déblais), substrat naturel repris pour ré-ensemencés les secteurs restaurés, etc. Autant d'éléments qui ont contribué à ce que cette opération s'est vu décerner en 2023 un **trophée de l'eau par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans la catégorie « Restaurer les cours d'eau, les zones humides et leur biodiversité », avec mention spéciale « changement**

climatique » pour avoir intégré la dimension transversale de l'adaptation au changement climatique.

- **Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau et gestion des milieux aquatiques et zones humides**

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau 2021-2026 du bassin versant de la Sèvre nantaise, la stratégie d'intervention s'est concentrée sur 8 secteurs prioritaires : « Le Blanc », « Sèvre Amont 3 – ruisseaux à potentiel salmonicole », les secteurs « Ouin », « Sèvre amont 1 », « Sèvre amont 2 », « Trézou », « Moine amont », « Grande Maine amont ».

Parmi les nombreuses actions à engager, figure la restauration hydromorphologique des cours d'eau situés en tête de bassin versant.

La restauration hydromorphologique est précédée d'inventaires faune/flore/habitats afin de bien connaître les enjeux liés au patrimoine naturel présent et de préserver cette biodiversité dans le cadre de la mise en œuvre d'une séquence « éviter, réduire, compenser » lors de la conception des aménagements. Un traitement de la végétation des berges (la ripisylve) intervient également avant les travaux de restauration des cours d'eau. Ces travaux sont régulièrement accompagnés par des opérations d'effacement ou de restauration d'obstacles à l'écoulement ou d'ouvrages de franchissement afin d'assurer une reconquête de la continuité écologique, par des créations de zones-tampons ou de mares à proximité des cours d'eau, par la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs, par des plantations.



Ainsi, en 2022, on comptabilise :

- sur le bassin versant du Blanc (Vendée) : sur le secteur de Concise et de la Haute-Foy (commune des Herbiers), 2 km de cours d'eau ont bénéficié d'une recharge en granulats, de reprise du profil en long et en plan (réméandrage) et de retalutage des berges, 8 obstacles à l'écoulement ont été effacés, 13 ouvrages de franchissement ont été créés ou aménagés, 3 mares et 2 zones-tampons ont été créées, 3,2 km de clôtures ont été posées et 10 abreuvoirs ont été installés ;

- sur le secteur « Sèvre amont 3 – ruisseaux à potentiel salmonicole » (Vendée) : sur les ruisseaux du Bois de Cené et de la Tréquinère (commune de Sèvremont), 2,5 km de cours d'eau ont bénéficié d'une recharge en granulats, 400 ml d'une reprise du profil en long et en plan (réméandrage) et de reprise des berges, 1 obstacle à l'écoulement a été effacé, 7 ouvrages de franchissement ont été aménagés, 3 km de clôtures ont été posés et 9 abreuvoirs ont été installés, 700 ml de plantations créés ;

- sur le bassin versant du Trézou (Maine-et-Loire) : sur les communes de Maulévrier et d'Yzenay, 5 300 ml de cours d'eau ont fait l'objet de recharge en granulats du lit mineur pour ralentir les écoulements et favoriser l'auto-épuration des eaux et/ou d'un retalutage des berges pour favoriser les débordements lors d'épisodes de hautes eaux et le développement de la végétation aquatique contribuant également à l'épuration des eaux ; 6 zones-tampons ont été créées. Il est à noter que ces travaux ont bénéficié de crédits européens, respectivement FEDER pour T2 et LIFE pour T4 et T6 ;

- sur la Grande Maine amont (Vendée): 4 obstacles à l'écoulement ont été effacés, 2 ouvrages de franchissement ont été aménagés, 8 zones-tampons ont été créées ;

- sur les secteurs « Ouin », « Sèvre amont 1 » et « Sèvre amont 2 » (Deux-Sèvres) : 2 obstacles à l'écoulement ont été effacés, 24 zones humides ont été entretenues, 500 ml de cours d'eau ont fait l'objet de travaux de diversification d'habitats et 500 ml de clôtures ont été posées.

Pour l'ensemble de ces 8 secteurs prioritaires du bassin de la Sèvre nantaise, ce sont plus de 12 km de cours d'eau qui ont bénéficié d'un traitement de la ripisylve. Par ailleurs, des inventaires faune/flore/habitats ont été réalisés sur plus de 22 km en vue des travaux de l'année 2023.

Au-delà, Il convient de noter que des opérations d'arrachage manuel ou mécanique d'espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) ont été réalisées sur 25 km de cours d'eau du bassin versant de la Sèvre nantaise, dont 2 km situés sur des secteurs prioritaires précités. L'EPTB Sèvre nantaise a par ailleurs engagé mi-2022 une démarche visant à élaborer une stratégie de lutte contre ces EEE. Cette stratégie, dont la finalisation est programmée pour mi-2023 s'organise autour de 3 axes : Connaissance-suivi-évaluation-sensibilisation-formation-communication ; prévention et gestion, déclinés en fiches-actions.



Enfin, parmi les nombreuses autres actions conduites dans le cadre de la gestion et de la restauration des milieux aquatiques, l'EPTB Sèvre nantaise a engagé des études plans d'eau sur deux secteurs prioritaires « Le Blanc » et « Sèvre Amont 3 – ruisseaux à potentiel salmonicole ». Ces études ont pour objectif de réaliser un inventaire et diagnostic des plans d'eau retenus et d'établir leur hiérarchisation sur la base d'une analyse multicritères.

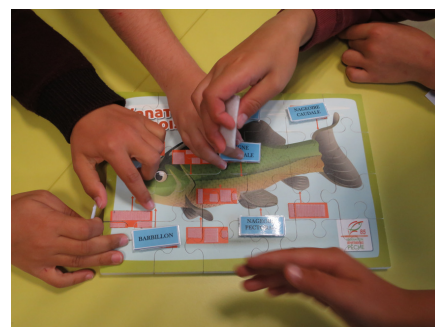
Ainsi, sur environ 500 plans d'eau recensés sur ces deux territoires, 85 plans d'eau ont été diagnostiqués et hiérarchisés, en vue d'en retenir une dizaine afin d'y étudier des scénarios d'aménagements. En 2023, avec l'accord de leurs propriétaires, ces plans d'eau feront l'objet d'une étude de faisabilité sur la base de plusieurs scénarios-types (effacement, contournement, aménagement) permettant s'ils sont mis en œuvre de réduire leurs impacts sur les cours d'eau. Une étude similaire sera engagée en 2023 sur une dizaine de plans d'eau du bassin versant du Trézon.

3.4 La valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

3.4.1. Pédagogie et ressources

Programme pédagogique Eau

Le programme pédagogique a été reconduit sur l'année scolaire 2021-2022 et a pu bénéficier à 8 écoles et collèges ont participé au programme, pour environ 17 classes. Des sorties ont été organisées avec la Fédération de pêche de Loire-Atlantique, le CPIE Loire-Anjou, le CPIE Logne et Grand-Lieu, la Fédération de pêche de Vendée pour des enfants du CP à la 5^e.



Le service de prêt de livres a été complété par de nouvelles publications.

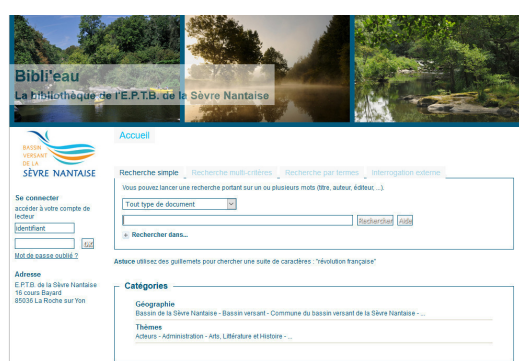


Comme chaque année, le document de présentation du programme pédagogique a été envoyé aux communes et aux écoles du bassin versant, soit près de 600 destinataires.

<https://pedagogie.sevre-nantaise.com/>



Bibliothèque



Le fond bibliographique de l'EPTB est enrichi chaque année par les publications de l'EPTB et de ses partenaires. Des achats supplémentaires permettent de compléter les ouvrages conservés. Ceux-ci sont mis à disposition des lecteurs en consultation sur place. Les agents et élus peuvent les emprunter si besoin ou proposer un achat d'ouvrage correspondant à leurs besoins.

<https://biblio.sevre-nantaise.com/opac/css/>

3.4.2. Valorisation du patrimoine bâti

Le travail de collecte d'information sur les moulins des affluents de la Sèvre Nantaise, dont l'objectif est de prolonger le travail réalisé sur la Sèvre Nantaise, est à poursuivre. La recherche des sites et les photos sur le terrain alimentent en continu la base de données sur les moulins du bassin versant. Les demandes de documentation ou d'information de la part des riverains, propriétaires, journalistes, étudiants sont régulières (articles magazines locaux, recherches étudiants, questions de droit propriétaires...).

3.4.3. GR de Pays Sèvre et Maine

Rando-fiches

Les rando-fiches ont été distribuées aux offices de tourisme. Elles sont également ponctuellement adressées aux personnes qui en font la demande. Les rando-fiches sont gratuites et accessibles librement en téléchargement sur le site internet <https://100secrets.sevre-nantaise.com/>. Les statistiques compilées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre montre que les rando-fiches ont été téléchargées plus de 3 300 fois en 2022.



Eco-compteurs

Les éco-compteurs ont été déplacés. L'un des deux a été installé au croisement des boucles des Puys et des Fiefs à Saint-Michel-Mont-Mercure et un autre à Chanverrie, sur le ruisseau du Blanc.

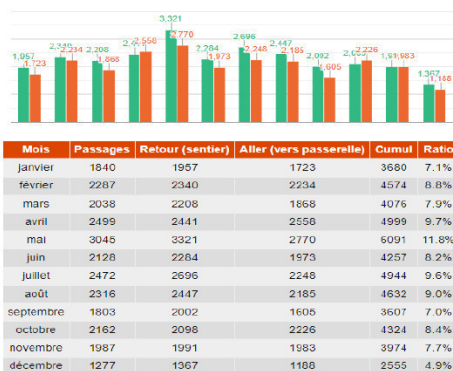
Le compteur de Saint-Michel sur la boucle des Fiefs et la boucle des Puys est situé sur un passage fréquenté par les habitués mais éloigné des habitations et des stationnements, ce qui permet de cibler davantage les sportifs et les randonneurs du GRP. Il a eu quelques

dysfonctionnement au début, en raison probablement du passage des animaux. **Aujourd'hui, il montre une fréquentation moyenne quotidienne d'une dizaine de passages.**



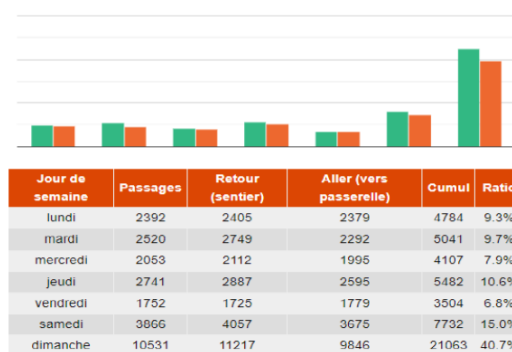
Au Blanc, le compteur installé fin décembre 2021 est situé sur une portion du GRP très fréquentée, malgré qu'elle soit éloignée des stationnements et des habitations. Le caractère préservé, la beauté du paysage et du patrimoine, le chemin abrité par les arbres, en font un endroit prisé des riverains. Le sentier semble fréquenté par un public local, en aller-retour essentiellement puisque le stationnement est placé en aval du cours d'eau. **En 2022, la fréquentation montre environ 50 000 passages par an, aller et retour, avec une fréquentation concentrée majoritairement les week-end.**

Comptages par mois



Comptages par jour de semaine

Comparaison des comptages par jour de semaine



Entretien, balisage, signalétique

De nouveaux panneaux informatifs ont été créés pour l'information sur le GRP. Ces panneaux devront trouver une place sur les sentiers, notamment à l'endroit où les anciens panneaux montrent des signes de vieillissement ou de dégradation.

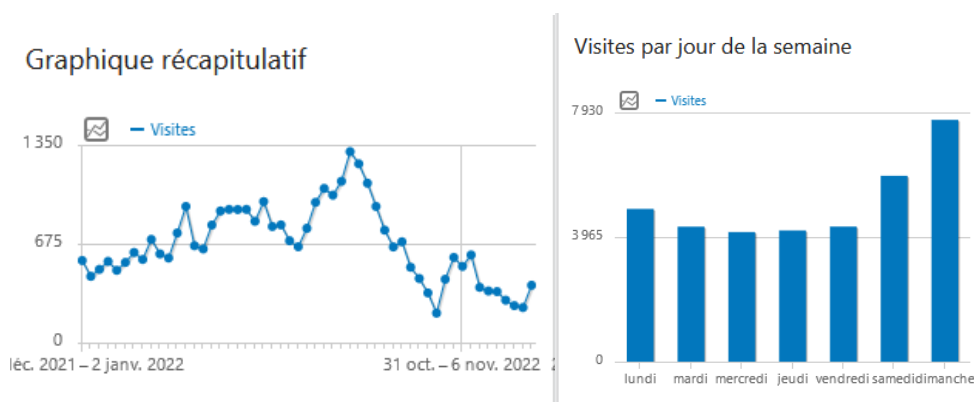


Les 100 Secrets

Le site internet « les 100 Secrets de la Sèvre nantaise » est régulièrement actualisé et complété. Il permet aux promeneurs et randonneurs de choisir leur parcours en fonction de leurs intérêts et de suivre le cheminement directement sur leur portable. Quelques articles ou éléments d'information sur les rivières ou les attraits touristiques du territoire, enrichissent la balade et soulignent l'importance des problématiques liées à l'eau.

Les statistiques de fréquentation du site les 100 Secrets montrent un intérêt non négligeable de la part des publics. **On compte plus de 35 000 visites en 2022.** La fréquentation augmente pendant les mois d'été et est plus importante les dimanches. Il s'agit donc bien de visiteurs cherchant des informations sur les sentiers de randonnées.

<https://100secrets.sevre-nantaise.com/>



3.4.4. Valorisation du Moulin de Nid d'Oie

Restauration du moulin de Nid d'Oie

En 2022, l'EPTB a renouvelé le chantier participatif pour la restauration de la roue et du vieux moulin, afin d'impliquer les populations locales dans la réappropriation et le partage du patrimoine et de la rivière. Ce travail de restauration précède un éventuel projet d'ouverture du moulin comme lieu d'information et de ressources sur l'ensemble des problématiques liées à l'eau sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Les objectifs sont multiples :

- sauvegarder un site,
- participer à un projet collectif d'éducation citoyenne,
- partager et faire connaître le patrimoine lié aux rivières,
- nouer des liens avec de nouveaux partenaires,
- assurer une visibilité, un rayonnement et une communication de l'EPTB et de ses missions autour de la rivière,
- montrer qu'il est possible de préserver la bonne santé des rivières tout en restaurant le patrimoine architectural.

Le chantier a été conçu en partenariat avec l'association Animaje. Il a pris place pendant les vacances d'été entre début juillet et fin août. Une centaine de jeunes, supervisés par des techniciens spécialisés et les animateurs de l'association, est passée dans le moulin pour y accomplir des travaux de restauration variés : finitions du plancher, fabrication d'un garde-corps en bois, restauration de la fenêtre, nettoyage du sous-sol.

En 2022, le chantier a remporté un vif succès du point de vue de tous les acteurs : association Animaje, animateurs, jeunes, parents, partenaires institutionnels. Le chantier a été couvert par la presse.



Journées du Patrimoine

L'EPTB ouvre ses portes au grand public chaque année à l'occasion des Journées du Patrimoine, en septembre, conformément aux engagements pris lors de son emménagement dans le moulin de Nid d'Oie en 2015. En 2022, pour l'occasion, **2 expositions ont été présentées** : quelques panneaux photo des jeunes ayant travaillé sur le chantier au sous-sol et une exposition sur le risque inondation sur le bassin versant, composée d'une vingtaine de panneaux divisés en 3 parties. Les expositions de l'EPTB sont proposées gratuitement au prêt aux communes afin de communiquer auprès de la population. Un parcours dans la ville a été proposé aux visiteurs qui souhaitaient visiter les chantiers de restauration.



Les Journées du patrimoine ont permis d'inaugurer les travaux faits par les jeunes pendant l'été.

La présentation de la rivière a, comme chaque année, donné lieu à de nombreuses discussions. L'actualité de l'été et les caractéristiques du site de Nid d'Oie permettent d'aborder des thèmes variés, cyanobactéries, continuité écologique, taux d'étagement, inondations... Cette partie de la visite donne généralement lieu à de nombreux échanges avec les visiteurs. Les travaux menés par les jeunes du chantier solidaire ont également été présentés.

Les visiteurs sont majoritairement des Clissonnais ou des habitants du vignoble. Ils sont en moyenne 150 à venir visiter le moulin.

3.4.5. Valorisation du patrimoine naturel et immatériel

Projet Life Revers'eau

La Région Pays de la Loire coordonne un projet nommé Life REVERS'EAU, initié et subventionné par l'Europe, visant à accélérer et amplifier la mise en œuvre du SDAGE Loire Bretagne pour la reconquête du bon état écologique des masses d'eau (<https://lifereverseau-paysdelaloire.fr/>). L'EPTB participe au projet Life en proposant un dispositif de sensibilisation et d'information du grand public en s'appuyant sur l'aménagement de stations d'interprétation sur le GR de Pays Sèvre et Maine, largement fréquenté par les randonneurs et promeneurs.

Ce projet a pour objectif de :



- Valoriser le patrimoine naturel exceptionnel du bassin versant ;
- Favoriser un dialogue et un lien avec les usagers ;
- Diffuser des informations et des clés de compréhension sur la rivière et son fonctionnement ;
- Renforcer l'engagement public et l'appropriation des enjeux ;
- Soutenir l'attractivité du territoire et l'intérêt pour la randonnée ;
- Proposer un projet de territoire, coopératif et innovant qui rayonne au-delà des limites administratives et donner une identité au bassin versant.

En 2022, la conception et la fabrication des stations ainsi que la rédaction et la création des totems ont été finalisées. Après plusieurs visites de terrain avec les villes partenaires, **5 stations ont été installées en novembre 2022.**



3.5 Le tableau de bord du SAGE

L'EPTB Sèvre Nantaise assure un rôle d'observatoire de bassin versant avec pour missions la collecte de l'ensemble des données disponibles en lien avec les enjeux eau (qualité, quantité, usages), l'homogénéisation de ces données, leur analyse et leur valorisation (constitutions et publications d'indicateurs).

Ces indicateurs sont accessibles publiquement à l'adresse :

<https://observatoire.sevre-Nantaise.com>

Le site présente en particulier les derniers indicateurs de qualité de l'eau (physico-chimie, indicateurs biologiques) et de quantité (débits, suivis des étiages).

Une partie de ces indicateurs fait l'objet de pages internet explicatives en particulier sur l'évolution de la qualité de l'eau. Ces pages rappellent, pour chaque grande famille de polluants,

les objectifs de qualité fixés par la CLE, l'évaluation actuelle de ces objectifs et l'évolution de la qualité de l'eau depuis 20 ans.

Ces pages sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.sevre-Nantaise.com/observatoire/theme/qualite-de-l-eau>

Ces données sont également exploitées régulièrement par l'EPTB afin d'alimenter les études de mises en œuvre du SAGE (définition de stratégie d'action, études locales ou thématiques) comme ce fut le cas en 2019 afin d'identifier les territoires prioritaires de la programmation 2021-2026.

3.6 La communication du SAGE

L'objectif de la communication du SAGE est d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la richesse et à la fragilité du bassin versant. Les actions exemplaires menées à l'échelle du bassin versant sont valorisées.

3.6.1. Le site internet www.sevre-nantaise.com

Le site internet présente le territoire et les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les rivières et leur biodiversité.

Ce site Internet fait un lien entre les actions de l'EPTB Sèvre Nantaise (via son programme d'actions) et les enjeux du SAGE. De nombreux dossiers sont publiés pour illustrer les solutions envisagées sur le terrain.



Les chiffres clés du site internet 2022 sont les suivants:

- **40 630 visites (+ 5% / 2021) ;**
- **69 687 pages vues (+ 2,9 % / 2021) ;**
- **1'42" durée moy. / visite (1'43" en 2021) ;**
- **44 actualités et dossiers mis en ligne.**



3.6.2. Lettre d'information numérique

La lettre d'information de l'EPTB a été envoyée 3 fois en 2022. L'objectif est de mettre en avant certains articles déjà présents sur le site Internet et ainsi créer du trafic sur le site internet.

Les chiffres clés 2022 sont les suivants :

- **1 860 destinataires ;**
- **25 % ouvrent la newsletter (et 29 % cliquent sur au moins 1 lien).**

3.6.3. Fiche « Retour d'expérience »

Une fiche nommée « Retour d'expérience » a été réalisée sur la thématique « Restaurer une prairie humide pour stocker et restituer naturellement l'eau ».

Il s'agit ici d'expliquer les bienfaits de l'effacement des plans d'eau.



3.6.4. Formation des élus



Avec l'appui du CPIE Logne et Grand Lieu, des ateliers de formation, destinés aux élus du Comité Syndical de l'EPTB et aux membres de la CLE du SAGE de la Sèvre Nantaise, ont débuté en 2022.

Mutualisés avec les syndicats Logne & Grand Lieu et Marais de la Vie, du Lignerons et du Jaunay, ces temps de formation ont traité du petit et du grand cycles de l'eau.

23 élus et membres de la CLE du SAGE ont participé aux séances de formation (sur 87 personnes au total).

3.6.5. Revue de presse

De nombreux articles et dossiers de presse sont parus dans les journaux papiers et/ou numériques. Ces informations transmises par l'EPTB permettent au grand public ou à un public cible (comme les agriculteurs), d'appréhender les enjeux de la qualité de l'eau, et de transmettre des messages importants.

Les chiffres clés 2022 sont les suivants :

- **15 communiqués et dossiers de presse adressés à la presse quotidienne régionale et à la presse spécialisée;**
- **5 conférences de presse.**



4 Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau

Depuis l'approbation du SAGE, les projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour information ou avis comme prévu par l'article 6 du Décret du 29 mars 1993.

4.1 Bilan 2022

57 dossiers ont été reçus :

- 17 dossiers d'autorisation (A)
- 38 dossiers de déclaration (D)
- 1 dossier d'urbanisme
- 1 dossier autre : cartographie des cours deau

Ces dossiers concernent :

	Dossiers d'autorisation	Dossiers de déclaration	Urbanisme (SCOT, PLUi)	Autre
Loire-Atlantique	6	10		
Maine-et-Loire	10	8	1	
Deux-Sèvres		2		
Vendée	1	18		1

4.2 Méthode pour l'analyse des dossiers loi sur l'eau

Les dossiers loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour avis dans le cas des dossiers d'autorisation et pour information dans le cas des dossiers de déclaration. La CLE doit donner un avis sur la compatibilité du dossier avec le SAGE. Dans le cadre de la révision du SAGE, elle a souhaité que des grilles d'analyse des dossiers loi sur l'eau soient élaborées pour l'aider à émettre ses avis.

Les modalités d'étude et de détermination des avis de la CLE se font dans un délai de 45 jours à compter de la réception des dossiers loi sur l'eau.

À Clisson, le

02 OCT. 2023

Jean-Paul BREGEON



Président de la CLE
du SAGE de la Sèvre Nantaise

Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Sèvre Nantaise

Réunion du mardi 19 septembre 2023

Avis sur le rapport d'activité de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise 2022 :

Nombre de membres de la CLE en exercice : 60

Nombre de présents :

Nombre d'excusés :

Nombre de pouvoirs :

Nombre de votants :

Nombre de suffrages exprimés :

Abstention :

Avis favorable :

Avis défavorable :